

<http://www.lemarin.fr/secteurs-activites/peche/23548-bar-un-arret-de-mort-immediat-pour-les-ligneurs>

Bar : « Un arrêt de mort immédiat » pour les ligneurs



La plateforme de la petite pêche artisanale française et l'association des ligneurs de la pointe de Bretagne dénoncent la proposition de la Commission européenne d'interdire la pêche au bar pendant les six premiers mois de l'année en Manche et mer du Nord, qui signerait « **un arrêt de mort** » pour ces petits pêcheurs artisans. Le témoignage du pêcheur Michel Lesage est clair : depuis le passage à 42 cm, déjà, « **le métier n'est plus viable** ». Ces mesures vont les achever...

La plateforme de la petite pêche artisanale française alerte sur « **la disparition de centaines d'emplois et l'arrêt brutal de toute une filière économique** ». Elle dénonce « **un non-sens absolu** ». Le bar est une espèce vitale pour la flotte de petite pêche artisanale (ligneurs et fileyeurs), représentant plus de 1 000 bateaux et 2 000 marins pour tout l'Atlantique nord-est. S'ils dépendent très fortement de cette ressource, ils « **ne sont en rien responsables de la situation catastrophique actuelle** ».

« **La Commission a-t-elle conscience qu'avec un tel moratoire, les pêcheurs que nous représentons ne seront plus là lorsque le stock sera rétabli ? Même leurs bateaux ne vaudront plus rien... Ce sont, au contraire, les gros navires, principaux responsables de la situation, et en capacité de se reporter sur d'autres espèces, qui pourront à nouveau s'enrichir grâce au bar... Une aberration !** »

La plateforme souligne que le passage à 42 cm a été extrêmement brutal pour les petits métiers en zone nord, certains devant rejeter la majorité de leurs captures. Elle rappelle le caractère saisonnier de la pêche et l'importance du printemps pour de nombreux navires.

Faire le distinguo entre le large et la côte

Même teneur dans la position des ligneurs de la pointe de Bretagne. Ils avaient anticipé la taille de capture à 42 cm et les limitations mensuelles, mais ce moratoire « **constitue une surprise que personne n'avait imaginé même dans les scénarios les plus sombres** ». Ils dépendent du bar à plus de 80 % sans aucune possibilité de diversification : pas d'autre espèce à pêcher à la ligne et, pour la plupart, des bateaux trop petits pour envisager une reconversion aux filets ou aux casiers.

« Les petits bateaux ne sont pas responsables de cet effondrement du stock de bar, et c'est à eux qu'on ferait payer le prix fort », s'insurgent les ligneurs. Les gros chalutiers à l'origine du pillage des frayères pourront avec une facilité déconcertante diriger leur campagne de pêche vers d'autres régions d'Europe, cibler d'autres espèces démersales ou pélagiques, et profiter à plein du rétablissement du stock de bar lorsque celui-ci sera effectif. Les ligneurs, eux, malheureusement, ne seront plus là pour en profiter. »

L'association appelle ainsi à introduire, dans la mise en œuvre de ce moratoire, « **un distinguo entre les zones du large vitales pour la reproduction de l'espèce et les zones côtières nécessaires au maintien d'une activité artisanale essentielle à la vie des communautés côtières** ».

La Commission européenne totalement incohérente

Ces deux structures rappellent les mesures fortes qu'elles avaient proposées, associées aux autres petits pêcheurs européens (britanniques, néerlandais), au travers de leur organisation Life (Low Impact Fishermen of Europe) : un moratoire de deux mois pour toutes zones du 15 janvier au 15 mars et un moratoire supplémentaire de deux mois pour le large, où s'opère la reproduction (étendant l'interdiction de la pêche sur frayères du 15 décembre au 15 avril). « **Ces mesures, combinées à l'augmentation de la taille de capture et aux limitations de captures mensuelles permettent raisonnablement d'espérer un retour à un niveau de stock satisfaisant dès 2020.** »

Au-delà de la stupeur, l'incompréhension domine. « **Que sont devenus les beaux discours de la Commission européenne : préserver la petite pêche côtière, donner un accès prioritaire à la ressource aux activités ayant le moindre impact environnemental ? Il y a là un décalage que personne ne comprend.** » La situation est « **ubuesque et délirante** ». Les pêcheurs demandent donc la saisie du CSTEP (Conseil scientifique, technique et économique des pêches) pour établir les impacts socio-économiques sur la petite pêche artisanale des mesures de gestion proposées.

Et pourquoi viser le rétablissement du stock dès 2017 alors que la politique des pêches prévoit ce retour au plus tard en 2020 lorsque les contraintes économiques et sociales sont trop fortes ? Simple calcul politique, demander beaucoup pour espérer que le Conseil des ministres européen transige en décembre à un niveau acceptable ? Les pêcheurs alertent aussi sur

l'absence totale de gestion du stock de bar dans le golfe de Gascogne, risquant de conduire aux mêmes effets.

Témoignage : « Notre métier n'est plus viable »



Le métier était déjà dur, désormais il n'est plus viable, déplore Michel Lesage, ligneur à Saint-Vaast-la-Hougue. (Photo : archives Lionel Flageul)

« C'est carrément pour nous achever !, réagit Michel Lesage, ligneur à Saint-Vaast-la-Hougue. Déjà, depuis le passage de la taille minimale de 36 à 42 cm, en septembre, notre métier n'est plus viable. Il était déjà dur. Les captures perdues sous 42 cm devaient au départ ne représenter que 10 à 20 % des prises, or c'est 40 à 45 %, ou pire. Aujourd'hui (ce jeudi 12 novembre), sur dix bars pêchés, je n'ai pu en vendre qu'un, et j'ai remis les autres par-dessus bord. Hier, sur 39 bars, j'en ai vendu quatre : la majeure partie mesurait entre 36 et 42 cm, surtout entre 40 et 42 cm. Et encore sur certaines marées, c'est du 100 %, on est obligé de tout remettre à l'eau. J'ai plusieurs marées avec zéro vente malgré des captures de 15, 20 kg. On se met à faire du « no-kill ». À long terme, ces bars ont peut-être une chance de grossir, s'ils échappent aux chalutiers, car quand ils les rejettent ils vont nourrir les mouettes ou les crabes.

Depuis septembre, j'ai réduit mon chiffre d'affaires au moins de moitié. Or 95 % de mon chiffre d'affaires, c'est le bar. Que faire d'autre ? Je n'ai pas moyen de faire autre chose avec mon bateau de 7 mètres, comme la plupart des ligneurs dans l'est Cotentin.

Ça fait des années qu'on disait aux scientifiques et aux Affaires maritimes, attention, des navires tapent trop dans le stock de bars. On nous répondait qu'il n'y avait pas de problème... Les pélagiques ont eu quatre mois d'arrêt, mais finalement tout le monde est puni. Il fallait faire quelque chose, mais on aurait dû augmenter la taille de 2 cm par an, avec une progression. Les plaisanciers ont gagné avec la taille à 42 cm, on a bien compris que deux millions d'électeurs pèsent plus que 1 000 ligneurs.

Pourtant mes captures ne vont pas changer grand-chose à la situation du stock, alors que ça faisait vivre ma famille. Nos petites entreprises passent à la trappe. Après un moratoire de 6 mois, et même s'il est réduit par des négociations, qu'il y ait une tonne ou 1,3 tonne mensuelle ne change plus grand-chose, nos entreprises auront disparu ! À part un PSF (plan de sortie de flotte), et des aides à la reconversion, je ne vois pas ce qui peut nous sauver. »

Voir aussi les réactions des députés Isabelle Thomas et Alain Cadec sur notre [article précédent](#).